



Le 3 octobre 2000

LIGNE DIRECTRICE SUR LES TESTS DE DÉPISTAGE DU VIH

Les sages-femmes doivent proposer un test de dépistage du VIH à toutes leurs clientes enceintes. Les sages-femmes doivent fournir assez d'information pour permettre un choix éclairé concernant ces tests. Les sages-femmes doivent faire un effort raisonnable pour assurer que les clientes séropositives ont accès aux services sociaux ainsi qu'aux conseils et aux soins médicaux appropriés.